

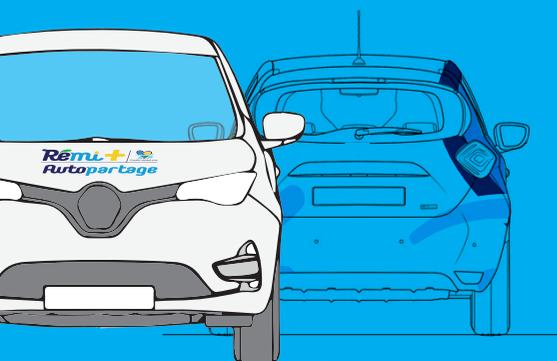
## DES VOITURES ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE PRÈS DE CHEZ VOUS !

- > pour toujours plus de mobilité.
- > pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de polluants.

### Les stations d'autopartage

#### > Dans le Loir-et-Cher (41)

- **BRACIEUX**  
Place de l'hôtel de ville
- **MONTLIVAUT**  
Parking de la mairie



**Rémi+** | Centre-Val de Loire  
**Autopartage**

### CONTACTEZ-NOUS

🌐 [www.remi-centrevaldeloire.fr](http://www.remi-centrevaldeloire.fr)

📱 Téléchargez l'appli  

#### > **Transdev Loir-et-Cher**

Exploitant du réseau Car Rémi 41

✉ 9 rue Alexandre Vezin  
41000 Blois

#### **SERVICE CLIENT Rémi+ Autopartage**

 **01 86 86 85 85**  
De 10h à 12h et de 14h à 17h

Conception et réalisation :  [www.agencecombawa.com](http://www.agencecombawa.com)  
Adaptation : Clem' - [www.clem-e.com](http://www.clem-e.com)

Ne pas jeter sur la voie publique -    

**Rémi+** | Centre-Val de Loire  
**Autopartage**

## DES VOITURES PARTAGÉES POUR ALLER OÙ VOUS VOULEZ !



LA RÉGION ORGANISE VOS DÉPLACEMENTS  
EN CENTRE-VAL DE LOIRE  
[www.remi-centrevaldeloire.fr](http://www.remi-centrevaldeloire.fr)

**Rémi** | Centre-Val de Loire  
RESEAU DE MOBILITÉ INTERURBAINE

## LES TARIFS\*

- > **6€** la demi-journée (6h-12h30 ou 13h30-22h)
- > **12€** la journée (6h-22h)

\* offres d'abonnements et carte de réduction non utilisables.

## COMMENT EN PROFITER ?



La réservation et l'accès aux véhicules s'effectuent **en s'inscrivant gratuitement sur :**

**[remiautopartage.clem.mobi](https://remiautopartage.clem.mobi)**

### Vous aurez besoin :

- > de votre permis de conduire.
- > d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- > de vos coordonnées bancaires.

Un délai de 48h est nécessaire pour valider et activer le compte.

Pour profiter de l'autonomie maximum, nous vous conseillons de réserver le véhicule le matin ou pour la journée complète. En cas de réservation uniquement l'après-midi, il est possible que la batterie ne soit pas suffisamment rechargée pour les déplacements longue distance. Le temps de recharge du véhicule est limité à 1h le midi, si un autre utilisateur en a eu l'usage le matin. En tout état de cause, à la prise en charge du véhicule, veuillez vous assurer que l'autonomie indiquée au tableau de bord soit suffisante pour le déplacement aller-retour que vous envisagez d'effectuer.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### 1. J'effectue ma réservation\*\*



Vous pouvez réserver votre véhicule, via votre compte, à l'aide de vos identifiants de connexion.

**Sélectionnez la date et la plage horaire de votre choix** (jusqu'à un mois à l'avance). **Le service d'autopartage est disponible tous les jours de 6h à 22h.**

- > Une caution de 100€ sera bloquée sur votre compte durant 7 jours.

\*\*Limitée à 3 réservations maximum par semaine pour une même personne.

### 2. J'emprunte le véhicule que j'ai réservé



Une heure avant le début de la réservation, **vous recevrez par mail et/ou SMS un code** qui servira à déverrouiller le boîtier contenant la clé du véhicule.

- ! L'autonomie du véhicule est de 350km.

- > Vous trouverez dans chaque véhicule, des informations pour vous guider.

### 3. Je restitue le véhicule à la station



**Pensez à retourner votre véhicule à la station à l'heure.**

En cas de retour tardif du véhicule, en dehors de la plage de réservation prévue, une pénalité de 10€/30min sera appliquée

- > Le coût du service sera prélevé 24h après la restitution du véhicule.

